

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 91.00.614.002.1 DU 1^{ER} JUILLET 1991

Balances à équilibre automatique TESTUT modèle J400P à usage postal

(CLASSE III)

LA PRÉSENTE DÉCISION EST PRONONCÉE EN APPLICATION DU DÉCRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTRÔLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DÉCRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965 MODIFIÉ PAR LE DÉCRET N° 75-1201 DU 4 DÉCEMBRE 1975 RÉGLEMENTANT LA CATÉGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE À FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDIQUANT LE PRIX.

FABRICANT

Société TESTUT, 855, rue de l'Horlogerie, 62401 Béthune.

OBJET

La présente décision complète la décision n° 90.1.02.639.1.3 du 6 mars 1990 (1) relative à la balance TESTUT modèle J400P à usage postal.

CARACTERISTIQUES

La balance TESTUT modèle J400P faisant l'objet de la présente décision diffère du modèle approuvé par la décision précitée par l'utilisation d'un microprocesseur MOTOROLA 68HC11F1 à la place du microprocesseur HITACHI 63701YOP et par la dimension des afficheurs fluorescents portée à 12,5 mm.

Les caractéristiques métrologiques fixées par la décision susdite restent inchangées.

INSCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

Le numéro d'approbation de modèle figurant sur la plaque signalétique des instruments concernés par la présente décision est identique à celui fixé par la décision précitée.

VALIDITÉ

La présente décision a une durée de validité limitée au 5 mars 2000.

DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Nord-Pas-de-Calais et chez le fabricant.

POUR LE MINISTRE EMPÊCHE :

LE DIRECTEUR DE L'ACTION RÉGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,

M. GERENTE

(1) *Revue de Métrologie*, mars 1990, page 400.